



Etude de faisabilité d'un modèle de centre de prise en charge intégrée des femmes et des filles victimes de violences (one stop center) au niveau de la Région de Rabat-Salé-Kénitra et la Région de Fès-Meknès

- Termes de références -

Contexte et justification

La **Constitution marocaine de 2011** a établi un tournant historique par la reconnaissance et l'ancrage du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes qui est traduit notamment par son Article 19 qui dispose que « *l'Homme et la Femme jouissent, à égalité, des droits et des libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental...* ». Le texte Constitutionnel stipule dans son préambule : « *l'Etat est engagé à bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, du handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit* ».

Dans le même contexte, la promotion et la protection des droits des femmes et des filles ont constitué une priorité nationale grâce au soin personnel que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le protège, leur accorde pour améliorer leur condition dans tous les domaines et les protéger de toutes les formes de discrimination et d'exploitation. C'est d'ailleurs ce que confirment les discours royaux depuis l'accession de Sa Majesté au trône, ainsi que ses hautes instructions continues aux gouvernements successifs afin d'élaborer des politiques et des programmes visant à promouvoir l'égalité des sexes, tout en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles en situation de vulnérabilité, en particulier dans le monde rural.

En 2019, l'enquête menée par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a révélé qu'il s'agit d'un phénomène qui revêt un caractère structurel, avec plus de 7,6 millions de femmes âgées de 15 à 74 ans ayant subi au moins un acte de violence l'année qui a précédé l'enquête. Considérée comme une violation des droits fondamentaux de la personne et des droits humains des femmes et des filles victimes de violences, la violence a un coût social, psychologique et économique important qui freine le développement humain et économique de toute société. Une récente enquête menée par le HCP en 2020 sur les dépenses engendrées par la violence contre les femmes a démontré que son coût économique pour les ménages s'élève à 2,85 milliards de Dh, soit 957 Dh par victime. Entre 2009 et 2019, le taux des violences rapportées, toutes formes confondues, a régressé en passant de 62,8% à 57% contre une hausse significative des violences économiques et sexuelles qui ont passé respectivement de 8% à 15%, et de 9% à 14%. Un autre chiffre alarmant concerne les violences conjugales avec 6,1 millions de femmes marocaines qui ont déclaré avoir été victimes de violence dans le contexte conjugal, soit 52% (HCP, 2019).

La **loi n° 103.13 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes**, entrée en vigueur le 13 septembre 2018, représente une avancée qualitative dans l'arsenal juridique marocain. Ainsi, le Maroc dispose d'un cadre juridique complet pour lutter contre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes, basé sur les principes fondamentaux en vigueur pour lutter contre le phénomène de la violence à l'encontre des femmes, notamment : la répression des auteurs de violence, la prévention de la violence, la protection des victimes de violence et leur prise en charge.

De nouvelles mesures de protection y ont été intégrées, telles que l'éloignement du conjoint violent, l'avertissement de non-agression à l'agresseur en cas de menaces de violence avec un engagement de non-agression, le remplacement de l'enfant auprès de la mère qui en a la garde, l'interdiction de s'approcher de la victime ou de son domicile... en stipulant le caractère immédiat de la prise de décision de ces mesures de protection et de sanctions en cas leur violation.

Le Chapitre IV de cette loi est dédié aux mécanismes de prise en charge des femmes victimes de violences, des cellules de prise en charge sont alors instituées et un système de coordination est mis en place allant d'une Commission Nationale pour la Prise en Charge des femmes Victimes de Violence (CNPECFVV) aux comités régionaux et locaux.

Cependant, cinq ans après son entrée en vigueur, plusieurs évaluations ont été réalisées dont la dernière est celle du groupe parlementaire thématique temporaire¹ chargé de l'évaluation des circonstances et des conditions de mise en œuvre de cette loi, et la problématique de la prise en charge effective et intégrée des femmes et des filles victimes de violence a été identifiée comme priorité pour une bonne application de cette loi.

C'est dans ce contexte qu'un potentiel centre des services de prise en charge intégrée des femmes et des filles victimes de violence est nécessaire, notamment en termes d'amélioration de la qualité des services et de l'efficacité des interventions.

A cet effet, le Ministère de la Justice lance, en partenariat avec le bureau d'ONU Femmes au Maroc et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), cette consultation de réalisation d'une « **Etude de faisabilité d'un centre des services de prise en charge intégrée des femmes et des filles victimes de violence (one stop center) au niveau de la Région de Rabat-Salé-Kénitra et la Région de Fès-Meknès** ». Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des partenariats entre le Ministère de la Justice et les bureaux de l'UNFPA et de l'ONU Femmes au Maroc pour la promotion de l'égalité des sexes dans la législation marocaine et dans la pratique de professionnel.le.s de la justice.

Objectifs de l'étude

L'objectif principal de l'étude de faisabilité est de fournir des informations clés pour contribuer à éclairer la décision sur la faisabilité d'un modèle de guichet unique de prise en charge intégrée des femmes et des filles victimes de violences (one stop center) au niveau de deux régions pilotes (**Rabat-Salé-Kénitra et Fès-Meknès**), répondant aux normes de prise en charge minima des Nations Unies et appelé à être dupliqué et généralisé.

Cette étude permettra d'évaluer les besoins en matière de services pour les femmes et les filles victimes de violence, de déterminer les ressources nécessaires pour établir et exploiter le centre, et d'évaluer la faisabilité technique, financière et juridique du projet. Elle permettra également d'identifier les partenaires potentiels et les sources de financement pour le centre, ainsi que d'élaborer un plan de développement et de mise en œuvre pour le projet.

L'objectif final est de créer un modèle de centre de prise en charge intégrée, opérationnel et accessible pour les femmes et les filles victimes de violences, qui fournit des services intégrés, coordonnés et convergents pour appuyer les femmes et les jeunes filles à faire face aux effets de la violence et ce dans le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Résultats attendus de l'étude

1. **L'évaluation de la disponibilité, l'accessibilité, la qualité et l'effectivité des services de prise en charge intégrée pour les femmes et les filles victimes de violences** au niveau de deux régions (les services actuellement disponibles, les obstacles à l'accès, la qualité ...).
2. **L'identification des ressources nécessaires** pour établir et exploiter le centre, y compris le personnel, les installations, l'équipement, l'infrastructure numérique « digitalisation », les fournitures et les coûts opérationnels.
3. **La faisabilité financière du projet**, y compris les coûts estimés et les sources potentielles de financement, ainsi qu'une estimation des dépenses opérationnelles.
4. **L'évaluation de l'impact du projet** en matière de plus-value relative au renforcement des mécanismes institutionnels de prise en charge des femmes et des filles victimes de violences.
5. **Le plan détaillé de développement et de mise en œuvre (Cahier de charge détaillé)** y compris les étapes à suivre pour établir et exploiter le centre, les partenaires potentiels, les calendriers et les indicateurs de performance.
6. **Une feuille de route sur la base des recommandations** pour la mise en place du One Stop Center, basées sur les résultats de l'étude et les besoins identifiés, ainsi que des suggestions pour améliorer l'efficacité et la durabilité du centre à long terme.

Organisation de la prestation

Pour la réalisation de cette consultation, le consultant(e)/bureau d'études travaillera tout au long du processus de sa mission, en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice et ses partenaires, notamment l'UNFPA

¹ shorturl.at/GPWY6

et ONU Femmes, dans le cadre d'un comité de suivi technique. La consultation sera menée selon les principales phases suivantes :

Phase 1 : Evaluation des besoins en matière de services pour les femmes et des filles victimes de violences

Le consultant(e)/bureau d'études devra réaliser un **benchmark** des pays² ayant mis en place des One Stop Center (centre des services de prise en charge intégrée des femmes et des filles victimes de violences) sera réalisé pour comprendre les meilleures pratiques et les défis associés à la mise en place de ce type de centres, en tenant compte des critères suivants lors de l'analyse comparative :

- **Le modèle de gouvernance du centre**, y compris la structure organisationnelle, les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes, la coordination entre les services, etc.
- **Les services offerts par le centre**, tels que l'accueil, l'écoute, l'assistance juridique, les soins médicaux, le conseil psychologique, etc. Il est important de comprendre les conditions d'accès à ces services, les horaires d'ouverture, les coûts associés, etc.
- **L'apport du digital**, quant aux équipements informatiques (matériels et réseaux) ainsi que l'identification des services nécessaires à offrir en ligne.
- **Les ressources humaines** travaillant dans le centre, y compris leurs capacités à traiter les cas de violences à l'égard des femmes et des filles, leur formation en matière de droits humains et de genre, etc. Il est également important d'évaluer les ressources disponibles pour le personnel, telles que les manuels et les protocoles opérationnels normalisés.
- **Les mécanismes de participation communautaire** mis en place pour soutenir le centre, tels que les collectivités territoriales, les institutions gouvernementales et non gouvernementales, les bailleurs de fonds, etc.
- **Les sources de financement** y compris les contributions gouvernementales, les subventions de donateurs, les partenariats public-privé, etc. Il est important de comprendre comment les fonds sont alloués et gérés, ainsi que les contraintes financières potentielles.
- **Les mécanismes de suivi et d'évaluation** mis en place pour mesurer l'efficacité du centre, tels que les enquêtes et études auprès des utilisatrices, les analyses de données, etc.

Le consultant(e)/bureau d'études effectuera une **analyse documentaire** pour recueillir toutes les informations pertinentes concernant les violences à l'encontre des femmes et des filles dans la zone d'implémentation, les services existants pour les femmes victimes de violences, les politiques et les lois en vigueur, les meilleures pratiques, etc.

Le consultant(e)/bureau d'études devra **collecter des données** sur le terrain pour compléter l'analyse documentaire. Cette collecte de données devrait inclure des données sur la prévalence de la violence contre les femmes, les types de violence, les groupes de femmes les plus touchés, les ressources existantes pour répondre aux besoins des femmes et des filles victimes de violence, les obstacles existants et les meilleures pratiques. Elle peut inclure des entretiens avec des femmes et des filles victimes de violence, des entretiens avec des prestataires de services, des groupes de discussion avec des parties prenantes, etc.

Le consultant(e)/bureau d'études devra **analyser les données collectées** pour identifier les besoins et les lacunes en matière de services pour les femmes victimes de violence dans les deux régions pilotes, notamment la capacité des acteurs locaux à répondre aux besoins des femmes et des filles victimes de violence, en évaluant la disponibilité des services de prise en charge sociale, sanitaire, sécuritaire et juridique, leur accessibilité et leur qualité.

Cette analyse permettra d'identifier un modèle de fonctionnement d'un centre intégré « One Stop Center » répondant aux normes minima des Nations Unies en matière de prise en charge des femmes et des filles et filles victimes de violences³ et appelé à être dupliqué et généralisé.

Des consultations avec toutes les parties prenantes de la chaîne de prise en charge seront nécessaires et devraient inclure également les femmes et les jeunes filles victimes de violence ainsi que les organisations de la société civile et les personnes ressources.

Phase 2 : Évaluation de la faisabilité technique et financière

² **A titre indicatif**, les pays ayant mis en place des One Stop Center : le Mali, l'Ouganda, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, l'Inde, les Philippines, la Turquie, le Bangladesh et le Cambodge

³ Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence (<https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2015/12/essential-services-package-for-women-and-girls-subject-to-violence>)

En se basant sur les besoins identifiés en matière de services pour les femmes victimes de violences et en s'inspirant des résultats du benchmark effectué, le prestataire est invité à formuler des scénarii de conception du centre et qui comportent:

- **Une évaluation de la faisabilité technique** afin d'explorer les prérequis en matière de ressources et de compétences nécessaires à la mise en place du modèle au niveau des régions pilotes. Cette évaluation devra inclure une analyse de la disponibilité de l'ensemble des services de la chaîne de prise en charge dans les régions identifiées, ainsi que la disponibilité des ressources humaines et matérielles nécessaires pour mettre en place et faire fonctionner le modèle.
- **Une analyse de la faisabilité financière**, déterminant une estimation des coûts de la mise en place et du fonctionnement du modèle, ainsi qu'une analyse de la capacité financière des parties prenantes et des sources de financement disponibles et à mobiliser.
- **Une définition du cadre juridique** dans lequel le modèle doit s'insérer, est à réaliser pour définir les modalités d'intervention du centre au regard des autres mécanismes institutionnels de prise en charge des femmes et des filles victimes de violences.

Dans un langage accessible à tous et illustré de graphiques et de schémas, le prestataire présentera au comité de pilotage les différents scénarii qu'il aura préparés pour la conception du centre. Il recueillera les réactions des participants pour en arriver au choix définitif du modèle à adopter au Maroc pour ce type de centres.

Des consultations élargies pour la formulation d'un **Plan de développement et de mise en œuvre du modèle « One Stop Center »**. Ce plan d'action sous forme de cahier de charges, devra inclure une description détaillée du modèle, un plan de mise en place en précisant les différentes étapes et les responsabilités des parties prenantes, un budget et les sources de financement possibles, les partenaires potentiels, un plan de gestion et un plan de suivi et d'évaluation muni d'une grille d'indicateurs de performance.

A l'issue de cette phase, le/la consultant-e ou bureau d'études devra rédiger **un rapport final** qui présentera les résultats de l'étude de faisabilité, les recommandations basées sur ces résultats et les besoins identifiés, ainsi que des suggestions pour améliorer l'efficacité et la durabilité du modèle à long terme. Ce rapport devra être clair, concis et accessible aux parties prenantes.

Parties prenantes à impliquer

L'étude de faisabilité d'un One Stop Center pour les femmes victimes de violence implique plusieurs parties prenantes, chacune ayant un rôle important à jouer dans la mise en place et la réussite du modèle. A titre indicatif, ci-après une liste des parties prenantes à impliquer dans l'étude de faisabilité :

- **Les femmes et les filles victimes de violences** seront impliquées dans le processus de planification et de mise en place du One Stop Center. Leurs expériences et leurs besoins devront être pris en compte pour concevoir un modèle qui soit adapté à leurs besoins.
- **Les services de justice** chargés de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et de la mise en place d'un système efficace de poursuite judiciaire des auteurs de violences.
- **Les services de santé** qui seront impliqués dans la mise en place du modèle pour s'assurer que les services de santé sont disponibles pour les femmes ayant subi des violences.
- **Les services de police** en tant qu'acteurs clés dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Leur implication est essentielle pour assurer la sécurité des femmes et des filles
- **Les autorités locales et nationales** responsables de la mise en place de politiques et de lois pour protéger les femmes et les filles contre la violence et/ou fournir **des services sociaux** notamment au niveau des centres qu'ils gèrent (Initiative Nationale de Développement humain, Entraide Nationale...). Leur implication est donc cruciale pour la réussite du One Stop Center.
- **Les organisations de la société civile** : qui jouent un rôle important dans la mise en place du One Stop Center en fournissant des ressources supplémentaires, en aidant à mobiliser les communautés locales, en sensibilisant le public et en soutenant les femmes victimes de violence.
- **Les bailleurs de fonds** pour soutenir financièrement la mise en place et le fonctionnement du One Stop Center. Leur implication est importante pour garantir que le modèle dispose des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des femmes et des filles victimes de violence.
- **Les centres de recherche et les universités** qui peuvent jouer un rôle en fournissant une expertise spécialisée, des ressources et un environnement propice à la collaboration et à l'innovation.

Il est important d'impliquer toutes ces parties prenantes dans l'étude de faisabilité pour s'assurer que le One Stop Center est conçu de manière inclusive et que les besoins de toutes les parties prenantes sont pris en compte.

Le consultant peut proposer d'autres parties prenantes à impliquer dans cette étude.

Profil du bureau d'étude ou de l'équipe de consultant/e:

Cette prestation sera confiée à un bureau d'étude ou une équipe pluridisciplinaire de consultant-e-s qui a les compétences et les expériences confirmées dans les domaines liés à l'objet de la prestation et comprenant les profils suivants avec un diplôme de l'enseignement supérieur, niveau BAC+5:

- **Expert(e) en droits humains des femmes et des filles avec un focus sur les violences basées sur le genre (VBG):** Cet(te) expert(e) devrait avoir une solide expérience en matière de droits humains des femmes et des filles et de VBG, y compris une compréhension approfondie du contexte marocain et des normes sociales et culturelles qui sous-tendent la VBG. Il/elle devrait être en mesure d'analyser les données relatives à la VBG, d'identifier les besoins et les lacunes en matière de services pour les femmes victimes de violence, et de formuler des recommandations pour la mise en place d'un modèle de « One Stop Center »
- **Expert(e) en systèmes des soins de santé:** Cet(te) expert(e) devrait avoir une compréhension approfondie du fonctionnement et de l'organisation du système de santé au Maroc, y compris les différentes parties prenantes, les réglementations, les politiques et les financements. Il/elle devrait être en mesure d'analyser les besoins de santé des femmes et des filles victimes de violence et de formuler des recommandations pour la mise en place de services de santé adaptés à leurs besoins.
- **Expert(e) en services de justice/Juriste :** Cet(te) expert(e) devrait avoir une connaissance approfondie des systèmes de justice, y compris des lois et des politiques relatives à la VBG. Il/elle devrait être en mesure d'analyser les lacunes en matière d'accès à la justice pour les femmes victimes de violence et de formuler des recommandations pour la mise en place de services de justice adaptés à leurs besoins.
- **Expert(e) en développement de programmes :** Cet(te) expert(e) devrait avoir une expérience en matière de développement de programmes, y compris la planification, la mise en place, le suivi et l'évaluation de programmes. Il/elle devrait être en mesure de formuler des recommandations pour la mise en place d'un One Stop Center, y compris la planification, la mise en place et le suivi du programme.
- **Expert(e) en finances :** Cet(te) expert(e) devrait avoir une expertise en matière de finances, y compris la planification budgétaire, l'analyse financière et la gestion financière. Il/elle devrait être en mesure d'analyser la faisabilité financière du One Stop Center et de formuler des recommandations pour la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en place et à son fonctionnement.

Et à titre facultatif :

- **Expert(e) en communication :** Cet(te) expert(e) devrait avoir une expertise en matière de communication, y compris la communication stratégique, la sensibilisation et le plaidoyer. Il/elle devrait être en mesure de formuler des recommandations pour la communication et le plaidoyer en faveur de la mise en place d'un One Stop Center.
- **Expert(e) en statistiques et analyse de données :** Cet(te) expert(e) devrait avoir une expertise en matière d'analyse de données, y compris l'analyse statistique. Il/elle devrait être en mesure d'analyser les données relatives à la VBG et de formuler des recommandations pour la mise en place d'un One Stop Center basé sur les usagères et les données.

Dossier et modalités de soumission des offres

Cette consultation est ouverte aux bureaux d'étude ou consultant(e)s nationaux ou internationaux. Le/la candidat/e devra soumettre sa proposition qui couvre l'ensemble des exigences figurant dans les termes de références de cette consultation. Sa proposition doit contenir :

• **L'offre technique constituée des éléments suivants :**

- Une note méthodologique détaillée décrivant la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de la consultation et des éléments contribuant à l'enrichissement de ces termes de référence ;
- Les CV détaillés ;
- Des copies légalisées des diplômes
- Au moins deux (02) attestations de référence pour une prestation similaire ;
- Un calendrier d'exécution.

• **L'offre financière :**

- Elle doit comprendre le nombre de jours de travail effectif estimé.
- L'offre financière en montant brut qui est soumis à l'impôt est à la charge du bureau d'étude/consultant (incluant les honoraires et les éventuels frais de déplacement s'ils sont nécessaires).

Evaluation de l'offre

L'évaluation des dossiers de candidatures se fera par une commission constituée par des représentants du Ministère de la Justice, d'ONU Femmes et de l'UNFPA. L'évaluation des offres se déroulera en deux temps : (i) évaluation/analyse de l'offre technique dans un premier temps, puis, (ii) évaluation de la proposition financière dans un second temps.

Phase 1 : Analyse des offres techniques :

Pendant cette phase, il sera procédé à l'analyse des offres techniques sur la base de leur degré de pertinence à la réponse aux termes de références.

Une note technique NT sur **100** sera attribuée à chaque offre, sur la base de la grille d'évaluation suivante :

Grille d'évaluation		100
1 Expertise et formation du soumissionnaire		50
1.1 Expérience et expertise dans le domaine d'intervention de la prestation :		20
- Grande expérience (sup à 15 ans)		20
- Assez bonne expérience (entre 10 et 15 ans)		15
- Moyenne expérience (entre 5 et 9 ans)		10
- Faible expérience (moins de 5 ans)		0
1.2 Expérience de travail avec les institutions nationales ou organisations internationales :		15
- Grande expérience (Nbre d'attestations sup à 5 ans)		15
- Assez bonne expérience (Nbre d'attestations entre 3 et 5 ans)		10
- Moyenne expérience (Nbre d'attestations moins de 3 ans)		0
1.3 Pertinence du CV (diplôme et certificat)		15
- Niveau supérieur (> bac +5)		15
- Moyen (bac +5)		5
- Bac <diplôme < bac +3)		0
2. Démarche méthodologique		50
- Approche méthodologique : retrace les objectifs/résultats attendus de la prestation, en détaillant le contenu et l'argumentaire et comportant une valeur ajoutée aux spécifications des TDR	Excellente	50
- Approche méthodologique : retrace les objectifs/résultats de la prestation, en détaillant le contenu/argumentaire	Satisfaisante	40
- Approche méthodologique : retrace les objectifs de la prestation, sans détailler le contenu/argumentaire (se limite aux TDR)	Acceptable	20
- Approche méthodologique : incohérente et/ou non conforme aux TDR de la prestation	Méthodologie non conforme	0
Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à 70 points .		

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (NF) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$NF = 100 * P_{min} / P$$

P : Prix de l'offre

P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Phase 3 : Analyse technico-financière :

Les notes techniques (NT) et financières (NF) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→ 70% pour l'offre technique

→ 30% pour l'offre financière

$$NG = 0,7 * NT + 0,3 * NF$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre du **mieux disant** ayant obtenu la note globale « NG » la plus élevée.

Délai de la consultation et livrables

La consultation se déroulera en **60 jours de travail** (Jour/Homme) étalée sur **04 mois** et répartie comme suit :

Livrables	Nombre de jours
Livrable 1 : Rapport de cadrage de la mission	10
Livrable 2 : Rapport d'évaluation des besoins en matière de services pour les femmes victimes de violence Le rapport comportera aussi les résultats de l'analyse documentaire, du benchmark et de l'analyse des données collectées	30
Livrable 3 : Rapport final de l'étude, comprenant une analyse détaillée des résultats et des recommandations spécifiques pour la mise en œuvre du modèle intégré des services de prise en charge des femmes et des filles victimes de violence, en français et traduit en arabe après validation Une présentation Power Point en arabe et en français Une synthèse du rapport en cinq (5) pages en arabe et en français Tous les autres documents pertinents produits dans le cadre de l'étude.	20
Total	60

Cette répartition est à titre indicatif, le(a) consultant (e) est invité à proposer un calendrier exécutif.

Supervision de la consultation

La consultation sera conduite sous la supervision d'un **comité de pilotage**, constitué de représentant-es du Ministère de la Justice, du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, du Ministère de la solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, de la Présidence du Ministère Public et des représentant-es de UNFPA et d'ONU Femmes, qui sera chargé de la validation des livrables. Le/la consultant/e ou bureau d'étude, devra fournir au comité de pilotage la version provisoire de chaque livrable une semaine avant le jour de la tenue de la réunion de présentation pour qu'elle soit renvoyée aux participants pour avis. Chacun des livrables doit être fournis en version papier paraphée par le consultant(e)/bureau d'études et en version électronique.

Modalités contractuelles et financières

Le contrat de ladite consultation sera établi entre le Ministère de la Justice et le consultant(e)/bureau d'études.

Propriétés des données et des documents

Après approbation, toutes les données collectées et tous les documents établis par le contractant à l'occasion du présent contrat deviennent propriété exclusive du Ministère de la Justice.

Le Ministère de la Justice se réserve le droit exclusif de disposer de tous les droits pour les utiliser pour ses propres réalisations sans aucune redevance au contractant.

Et en aucun cas, le contractant ne pourra faire état des résultats de la prestation lors d'une communication orale ou écrite, sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du ministère de la Justice.

Dépôt du dossier de candidature

Les candidats/es intéressé/es ou le bureau d'étude sont invité/es à envoyer, sous pli fermé, leur offre portant la mention « **Appel à consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un modèle de centre de prise en charge intégrée des femmes et des filles victimes de violences (one stop center) au niveau de la Région de Rabat-Salé-Kénitra et la Région de Fès-Meknès** » à l'adresse suivante : **Ministère de la Justice, Secrétariat Général, Place Mamounia- Rabat – Maroc** au plus tard **le lundi 11 Septembre 2023 à 16h30**, date et heure limites de réception des candidatures.

Les jours et horaires de réception sont du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 16h heures et jusqu'à expiration du délai.

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixes ci-dessus ne seront pas pris en compte.

Les candidats doivent assumer les risques inhérents au délai d'acheminement par un tiers porteur.